

# INFORMATIONS AUX HABITANTS



## 1. ACTES DE VANDALISME AU NOUVEAU CIMETIERE.

Des actes de vandalisme ont été signalés dernièrement au nouveau cimetière. Nous demandons aux familles de nous signaler tout fait anormal. Les mesures prises pour l'ouverture et la fermeture des cimetières restent en vigueur.

## 2. DECHARGE DE DECHETS VERTS - RUE DES FLEURS.

A ce jour, nous ne sommes pas encore en mesure de vous préciser la date d'ouverture de la décharge pour déchets verts située rue des Fleurs. La C.A.S.C est maintenant compétente en la matière. La mise en place de benne de 20 m<sup>3</sup>, sous surveillance de la commune, ne peut être mise en œuvre pour le moment. Des bennes en nombre suffisant doivent d'abord être investies par la C.A.S.C pour plusieurs communes de l'ancienne C.C.A.L. En outre, des travaux d'aménagement pour faciliter le vidage des déchets verts dans la benne sont à prévoir par la commune (aménagement d'une plate-forme pour la dépose et reprise des bennes pleine et vide, création d'une rampe d'accès pour le vidage sur la partie supérieure de la benne, .....).

Lorsque cette solution pourra être mise en œuvre, les horaires d'ouverture seront restreints car la benne sera sous surveillance communale. Il ne sera plus possible d'y apporter des troncs d'arbres de moyens et/ou gros diamètres (des précisions sont encore attendues de la part de la C.A.S.C à ce sujet).

La commune va étudier l'acquisition d'un broyeur avec la possibilité, sous conditions, de mise à disposition de ce dispositif au particulier, moyennant manipulation par les employés de la commune et prestations horaires payantes du particulier.

Pour conclure : l'élimination des déchets verts, arbustes, branchages, ... ne sera plus du tout la même que celle qui existait jusqu'à présent.

Une réelle discipline et un strict respect des consignes, qui vont être établies, seront nécessaires, sous peine de ne pouvoir déposer vos « déchets verts » lors de votre venue.

St-Jean Rohrbach, le 08 mars 2017.

Le maire

Cyrille FETIQUE

